REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Marne Arrondissement d'Epernay

ARRETE DU PRESIDENT COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

Objet de l'arrêté N° 2570
TABLEAU D'AVANCEMENT DE
GRADES CCBC 2025
Cadre d'emploi

Adjoints territoriaux d'animation

Nous, Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de La Brie Champenoise,

Vu le code général de la fonction publique, Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement sur le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation ci-dessous est fixé comme suit .

Domaine d'intervention : 4.1.6 Position

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme FERREIRA Luisa-Maria	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE
Mme RASCOUSSIER Florine	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables: 2- Hommes: 0 - Femmes: 2

Total promus: 2 - Hommes: 0 - Femmes: 2

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte ;

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Notifié le :

Signature de l'agent

Fait à MONTMIRAIL, le 28/01/2025 Le Président, Etienne DHUICQ



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Marne Arrondissement d'Epernay

Objet de l'arrêté N° 2571
TABLEAU D'AVANCEMENT DE
GRADES CCBC 2025
Cadre d'emploi
Adjoints techniques territoriaux

Domaine d'intervention : 4.1.6 Position

ARRETE DU PRESIDENT COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

Nous, Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de La Brie Champenoise,

Vu le code général de la fonction publique, Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ci-dessous est fixé comme suit :

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme ADLOFF Nathalie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE
M. SIMON Gérard	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables: 3- Hommes: 1 - Femmes: 2

Total promus: 2 - Hommes: 1 - Femmes: 1

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte ;

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Notifié le :

Signature de l'agent

Fait à MONTMIRAIL, le 28/01/2025 Le Président, Etienne DHUICQ



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Marne Arrondissement d'Epernay

Objet de l'arrêté N° 2572
TABLEAU D'AVANCEMENT DE
GRADES CCBC 2025
Cadre d'emploi
Attachés territoriaux

Domaine d'intervention:

4.1.6 Position

ARRETE DU PRESIDENT COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

Nous, Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de La Brie Champenoise,

Le Président de CTE DE C. DE LA BRIE CHAMPENOISE Vu le code général de la fonction publique, Vu le statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux ci-dessous est fixé comme suit :

Cadre d'emplois des attachés territoriaux :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme TRICONNET Nelly	attaché	attaché principal	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables: 1- Hommes: 0 - Femmes: 1

Total promus: 1 - Hommes: 0 - Femmes: 1

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte ;

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Notifié le :

Signature de l'agent

Fait à MONTMIRAIL, le 28/01/2025 Le Président, Etienne DHUICQ

